

terre sera déserte et son empire désolé. Remarquez aussi, chrétiens, les paroles de Salomon : il ne veut pas que le prince prenne son glaive contre tous les crimes ; mais il n'y en a toutefois aucun qui doive demeurer impuni, parce qu'ils doivent être confondus par la présence d'un prince vertueux et innocent. Voici quelque chose de merveilleux et bien digne de la majesté des rois : leur vie chrétienne et religieuse doit être le juste supplice de tous les pécheurs scandaleux, qui sont confondus et réprimés par l'autorité de leur exemple, par leurs vertus. Qu'ils fassent donc régner Jésus-Christ par l'exemple de leur vie, qui soit une loi vivante de probité. Rien de plus grand dans les grands, que cette noble obligation de vivre mieux que les autres ; car ce qu'ils feront de bien ou de mal dans une place si haute, étant exposé à la vue de tous, sert de règle à tout leur empire. Et c'est pourquoi, dit saint Ambroise, « le prince doit bien méditer qu'il n'est pas dispensé des lois ; mais que lorsqu'il cesse de leur obéir, il semble en dispenser tout le monde » par l'autorité de son exemple : « *Nec legibus rex solutus est, sed leges suo solvit exemplo* ».

Enfin le dernier devoir des princes pieux et chrétiens, et le plus important de tous pour faire régner Jésus-Christ dans leurs États, c'est qu'après avoir dissipé les vices, à la manière que nous avons dite, ils doivent élever, défendre, favoriser la vertu ; et je ne puis mieux exprimer cette vérité, que par ces beaux mots de saint Grégoire dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur Maurice : c'est à Votre Majesté qu'il parle. « C'est pour cela, lui dit-il, que la puissance souveraine vous a été accordée d'en haut sur tous les hommes ; afin que la vertu soit aidée, afin que la voie du ciel soit élargie, et que l'empire terrestre serve à l'empire du ciel : » *Ad hoc enim potestas super omnes homines dominorum meorum pietati cœlitus data est, ut qui bona appetunt, adjuventur ; ut cœlorum via largius pateat, ut terrestre regnum cœlesti regno famuletur* ».

N'avez-vous pas remarqué cette noble obligation que ce grand pape impose aux rois, d'élargir les voies du ciel ? Il faut expliquer sa pensée en peu de paroles. Ce qui rend la voie du ciel si étroite, c'est que la vertu véritable est ordinairement méprisée ; car comme elle se tient toujours dans ses règles, elle n'est ni assez souple ni assez flexible pour s'accommoder aux humeurs, ni aux passions, ni aux intérêts des hommes : c'est pourquoi elle semble inutile au monde ; et le vice paraît bien plutôt, parce qu'il est plus

<sup>1</sup> Apolog. Dav. II, cap. III, t. I, col. 710.

<sup>2</sup> Epist. lib. III, Epist. LXV, ad Mauric. Aug. t. II, col. 676.

entreprenant : car écoutez parler les hommes du monde dans le livre de la Sapience : « Le juste, disent-ils, nous est inutile : » *Inutilis est nobis* ; il n'est pas propre à notre commerce, il n'est pas commode à nos négoce : il est trop attaché à son droit chemin, pour entrer dans nos voies détournées. Comme donc il est inutile, on se résout facilement à le laisser là, et ensuite à l'opprimer ; c'est pourquoi ils disent : « Trompons le juste, parce qu'il nous est inutile : » *Circumveniamus justum, quoniam inutilis est nobis*. Élevez-vous, puissances suprêmes ; voici un emploi digne de vous : voyez comme la vertu est contrainte de marcher dans des voies serrées ; on la méprise, on l'accable : protégez-la : tendez-lui la main, faites-vous honneur en la cherchant ; élargissez les voies du ciel, rétablissez ce grand chemin et rendez-le plus facile : pour cela, aimez la justice : qu'aucuns ne craignent sous votre empire, sinon les méchants ; qu'aucuns n'espèrent, sinon les bons.

Ah ! chrétiens, la justice, c'est la véritable vertu des monarques ; c'est l'unique appui de la majesté : car qu'est-ce que la majesté ? Ce n'est pas une certaine prestance qui est sur le visage du prince et sur tout son extérieur ; c'est un éclat plus pénétrant, qui porte dans le fond des cœurs une crainte respectueuse : cet éclat vient de la justice, et nous en voyons un bel exemple dans l'histoire du roi Salomon. « Ce prince, dit l'Écriture<sup>2</sup>, s'assit dans le trône de son père, et il plut à tous : » *Sedit Salomon super solium... pro patre suo, et cunctis placuit*. Voilà un prince aimable, qui gagne les cœurs par sa bonne grâce. Il faut quelque chose de plus fort pour établir la majesté, et c'est la justice qui le donne ; car après ce jugement mémorable de Salomon, écoutez le texte sacré : « Tout Israël, dit l'Écriture, apprit que le roi avait jugé, et ils craignirent le roi, voyant que la sagesse de Dieu était en lui : » *Audivit omnis Israel judicium quod judicasset rex, et timuerunt regem, videntes sapientiam Dei esse in eo*<sup>3</sup>. Sa mine relevée le faisait aimer, mais sa justice le faisait craindre ; de cette crainte de respect qui ne détruit pas l'amour, mais qui le rend plus sérieux et plus circonspect. C'est cet amour mêlé de crainte que la justice fait naître, et avec lui le caractère véritable de la majesté.

Donec, ô rois, dit l'Écriture, « aimez la justice<sup>4</sup>, » et sachez que c'est pour cela que vous êtes rois. Mais pour pratiquer la justice, connaissez la vérité ; et pour connaître la vérité, mettez

<sup>1</sup> Sap. II, 12.

<sup>2</sup> I. Paral. XXIX, 23.

<sup>3</sup> III. Reg. III, 28.

<sup>4</sup> Sap. I, 1.

vous en état de l'apprendre. Salomon possédé d'un désir immense de rendre la justice à son peuple, fait à Dieu cette prière : « Je suis, dit-il, ô Seigneur, un jeune prince, qui n'ai point encore l'expérience qui est la maîtresse des rois : » *Ego autem sum puer parvulus, ignorans egressum et introitum meum*<sup>1</sup>. En passant, ne croyez pas qu'il parle ainsi par faiblesse de courage : il paraissait devant ses juges avec la plus haute fermeté ; et il avait déjà fait sentir aux plus grands de son État qu'il était le maître. Mais quand il parle à Dieu, il ne rougit point de trembler devant une telle majesté, ni de confesser son ignorance, compagne nécessaire de l'humanité. Après quoi, le désir de rendre justice lui met cette parole en la bouche : « Donnez donc à votre serviteur un cœur docile, afin qu'il puisse juger votre peuple, et discerner entre le bien et le mal : » *Dabis ergo servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, et discernere inter bonum et malum*<sup>2</sup>. Ce cœur docile, qu'il demande, n'est point un cœur incertain et irrésolu : car la justice est résolutive, et ensuite elle est inflexible ; mais elle ne se fixe jamais qu'après qu'elle est informée, et c'est pour l'instruction qu'elle demande un cœur docile. Telle est la prière de Salomon.

Mais voyons ce que Dieu lui donne en exauçant sa prière. « Dieu donna, dit l'Écriture, à Salomon une sagesse merveilleuse et une prudence très-exacte : » *Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, et prudentiam multam nimis*<sup>3</sup>. Remarquez la sagesse et la prudence : la prudence, pour bien pénétrer les faits ; la sagesse, pour posséder les règles de la justice : et pour obtenir ces deux choses, voici le mot important : « Dieu lui donna, dit l'Histoire sainte, une étendue de cœur comme le sable de la mer, » *latitudinem cordis quasi arenam quæ est in littore maris*<sup>4</sup>. Sans cette merveilleuse étendue de cœur, on ne connaît jamais la vérité ; car les hommes, et particulièrement les princes, ne sont pas si heureux que la vérité vienne à eux de droit fil, pour ainsi dire, et d'un seul endroit : chacun la trouve dans son intérêt, dans ses soupçons, dans ses passions, et la porte comme il l'entend aux oreilles du souverain. Il faut donc un cœur étendu pour recueillir la vérité de çà et de là, partout où l'on en découvre quelque vestige : et c'est pourquoi il ajoute, « un cœur étendu comme le sable de la mer, » c'est-à-dire capable d'un détail infini, des moindres particularités, de toutes les circonstan-

<sup>1</sup> III. Reg. III, 7.

<sup>2</sup> Ibid. 9.

<sup>3</sup> Ibid. IV, 29.

<sup>4</sup> Ibid.

ces les plus menues, pour former un jugement droit et assuré. Tel était le roi Salomon. Ne disons pas, chrétiens, ce que nous pensons de Louis Auguste : et retenant en nos cœurs les louanges que nous donnons à sa conduite, faisons quelque chose qui soit plus digne de ce lieu ; tournons-nous au Dieu des armées et faisons une prière pour notre roi.

O Dieu, donnez à ce prince cette sagesse, cette étendue, cette docilité modeste, mais pénétrante, que désirait Salomon. Ce serait trop vous demander pour un homme, que de vous prier, ô Dieu vivant, que le roi ne fût jamais surpris ; c'est le privilège de votre science de n'être pas exposé à la tromperie : mais faites que la surprise ne l'emporte pas, et que ce grand cœur ne change jamais que pour céder à la vérité. O Dieu ! faites qu'il la cherche : ô Dieu ! faites qu'il la trouve : car, pourvu qu'il sache la vérité, vous lui avez fait le cœur si droit que nous ne craignons rien pour la justice.

Sire, vous savez les besoins de vos peuples, le fardeau excédant ses forces dont il est chargé<sup>1</sup>. Il se remue pour Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand, et qui passe la destinée des rois vos prédécesseurs : soyez fidèle à Dieu, et ne mettez point d'obstacle par vos péchés aux choses qui se couvent : portez la gloire de votre nom et celle du nom français à une telle hauteur, qu'il n'y ait plus rien à vous souhaiter que la félicité [ éternelle ].

## QUATRIÈME SERMON

POUR

### LE DIMANCHE DES RAMEAUX,

PRÊCHÉ DEVANT LE ROI.

SUR LA JUSTICE.

Origine de la justice parmi les hommes. Devoirs communs qu'elle impose à tous : devoirs particuliers qu'elle prescrit à ceux qui ont en main l'autorité publique. Désordres presque universels que l'intérêt propre cause dans le monde. Soins et précautions que les hommes et surtout les grands sont obligés de prendre pour bien connaître la vérité. Charité et condescendance que nous devons avoir les uns pour les autres. Clémence que les princes doivent faire paraître dans l'exercice de la justice et dans le soulagement de la misère.

Exulta satis, filia Sion ; jubila, filia Jerusalem : ecce Rex tuus venit tibi justus et salvator.

Réjouissez-vous, ô Jérusalem : votre Roi juste et sauveur vient à vous. Zach. IX, 9.

La prophétie que j'ai récitée se rapporte manifestement à l'entrée que fait aujourd'hui le Sauveur des âmes dans la ville de Jérusalem. Le pr

<sup>1</sup> III. Reg. XII, 4.

phète, pour célébrer dignement le triomphe de ce Roi de gloire, lui donne ces deux grands éloges, qu'il est juste, et qu'il est sauveur; c'est-à-dire, qu'il unit ensemble, pour l'éternelle félicité du genre humain, ces deux qualités vraiment royales, ou plutôt vraiment divines, la justice et la bonté.

Au bruit des acclamations que fait retentir le peuple juif en l'honneur de ce Roi juste et sauveur, je me sens invité, messieurs, à vous parler en ce jour de ce puissant appui des choses humaines, je veux dire la justice; et de vous la faire voir comme elle doit être, avec le nécessaire tempérament de la bonté et de la clémence.

De tous les sujets que j'ai traités, celui-ci me paraît le plus profitable; mais je ne puis vous dissimuler qu'il m'étonne par son importance, et m'accable presque de son poids: car encore que la justice soit nécessaire à tous les hommes, dont elle doit faire la loi immuable, il est vrai qu'elle enferme en particulier les principales obligations des personnes les plus importantes. Et, messieurs, je n'ignore pas avec quelle considération, quel respect et quelle crainte on doit non-seulement traiter, mais encore regarder tout ce qui les touche, même de loin et en général. Mais, sire, votre présence, qui devrait m'étonner dans ce discours, me rassure et m'encourage. Pendant que toute l'Europe admire votre justice, et qu'elle est le plus ferme fondement sur lequel le monde se repose, vos sujets ne connaîtraient pas le bonheur qu'ils ont d'être nés sous votre empire, s'ils appréhendaient de parler devant leur monarque d'une vertu qui fait sa gloire, aussi bien que sa plus puissante inclination. Je confesserai toutefois que si j'étais dans une place en laquelle il me fût permis de régler mes paroles suivant mes desirs, je me satisferais beaucoup davantage en faisant des panégyriques, qu'en proposant des instructions: mais comme le lieu où je suis m'avertit que je dois ma voix tout entière au Saint-Esprit qui m'ouvre la bouche, j'exposerai aujourd'hui non point mes pensées, mais ses préceptes, avec cette secrète satisfaction, qu'en récitant ses divins oracles en qualité de prédicateur, je ne laisserai pas de rendre en mon cœur un hommage profond à votre justice, en qualité de sujet. Mais je m'arrête déjà trop longtemps: affermi par cette pensée, je cours où cet Esprit tout-puissant m'appelle; et je cours premièrement à lui-même, pour lui demander ses lumières par les saintes intercessions de la bienheureuse Vierge. *Ave, Maria.*

Quand je nomme la justice, je nomme en même temps le lien sacré de la société humaine, le frein

nécessaire de la licence, l'unique fondement du repos, l'équitable tempérament de l'autorité, et le soutien favorable de la sujétion. Quand la justice règne, la foi se trouve dans les traités, la sûreté dans le commerce, la netteté dans les affaires, l'ordre dans la police, la terre est en repos, et le ciel même, pour ainsi dire, nous luit plus agréablement et nous envoie de plus douces influences. La justice est la vertu principale et le commun ornement des personnes publiques et particulières: elle commande dans les uns, elle obéit dans les autres; elle renferme chacun dans ses limites; elle oppose une barrière invincible aux violences et aux entreprises. Et ce n'est pas sans raison que le Sage lui donne la gloire de soutenir les trônes et d'affermir les empires, puisque en effet elle affermit non-seulement celui des princes sur leurs sujets, mais encore celui de la raison sur les passions, et celui de Dieu sur la raison même: *Justitia firmatur solium*<sup>1</sup>.

Faisons paraître aujourd'hui cette reine des vertus dans cette chaire royale, ou plutôt dans cette chaire évangélique et divine, où Jésus-Christ, qui est appelé par le prophète Joël « le Docteur de la justice, » enseigne les maximes à tout le monde: *Dedit vobis Doctorem justitiæ*<sup>2</sup>.

Mais si la justice est la reine des vertus morales, elle ne doit point paraître seule: aussi la verrez-vous dans son trône servie et environnée de trois excellentes vertus, que nous pouvons appeler ses principales ministres, la constance, la prudence, et la bonté.

La justice doit être attachée aux règles; autrement elle est inégale dans sa conduite: elle doit connaître le vrai et le faux, dans les faits qu'on lui expose; autrement elle est aveugle dans son application: enfin elle doit se relâcher quelquefois, et donner quelque lieu à l'indulgence; autrement elle est excessive et insupportable dans ses rigueurs. La constance l'affermi dans les règles; la prudence l'éclaire dans les faits; la bonté lui fait supporter les misères et les faiblesses: ainsi la première la soutient, la seconde l'applique, la troisième la tempère; toutes trois la rendent parfaite et accomplie par leur concours. C'est ce que j'espère de vous faire voir dans les trois parties de ce discours.

#### PREMIER POINT.

Si je voulais remonter jusques au principe, il faudrait vous dire, messieurs, que c'est en Dieu premièrement que se trouve la justice, et que c'est de cette haute origine qu'elle se répand

<sup>1</sup> *Prov. XVI, 12.*

<sup>2</sup> *Joel, II, 25.*

parmi les hommes; sans quoi nous ne pourrions soutenir le nom et la dignité de la justice. C'est là que j'aurais à vous exposer avec le grave Tertullien, que « la divine bonté ayant fait tant de « créatures, la justice divine les a ordonnées et « rangées chacune en sa place: » *Bonitas operata est mundum, justitia modulata est.... Omnia ut bonitas concepit, ita justitia distinxit*<sup>1</sup>. C'est donc elle qui ayant partagé proportionnellement ces vastes espaces du monde, y a aussi assigné le lieu convenable aux astres, à la terre, aux éléments, pour s'y reposer ou pour s'y mouvoir, suivant qu'il est ordonné par la loi de l'univers, c'est-à-dire, par la sage volonté de Dieu: c'est cette même justice qui a aussi donné à la créature raisonnable ses lois particulières dont les unes sont naturelles, et les autres, que nous appelons positives, sont faites, ou pour confirmer, ou pour expliquer, ou enfin pour perfectionner les lumières de la nature.

Là il me serait aisé de vous faire voir que Dieu étant souverainement juste, il gouverne et le monde en général, et le genre humain en particulier par une justice éternelle; et que c'est cette attache immuable qu'il a à ses propres lois, qui fait remarquer dans l'univers un esprit d'uniformité et d'égalité, qui se soutient de soi-même au milieu des agitations et des variétés infinies de la nature muable. Ensuite nous verrions, messieurs, comme la justice découle sur nous de cette source céleste, pour faire en nos âmes l'un des plus beaux traits de la divine ressemblance; et de là nous conclurions que nous devons imiter, par un amour ferme et inviolable de l'équité et des lois, cette constante uniformité de la justice divine. D'où il s'ensuit que tout homme juste doit être constant; mais que ceux-là le doivent être plus que tous les autres, qui sont les juges du monde; et qui, étant pour cette raison appelés dans l'Écriture les dieux de la terre, doivent faire reluire dans leur fermeté une image de l'immutabilité de ce premier être, dont ils représentent parmi les hommes la grandeur et la majesté.

Mais comme je me propose de descendre par des principes connus à des vérités de pratique, je laisse toutes ces hautes spéculations, pour vous dire, chrétiens, que la justice étant définie, comme tout le monde sait, « une volonté constante et perpétuelle de donner à chacun ce qui « lui appartient, » *constans et perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi*<sup>2</sup>, il est aisé de connaître que l'homme juste doit être ferme, puisque même la fermeté est comprise dans la définition de la justice.

<sup>1</sup> *Adversus Marcion. lib. II, n° 12.*

<sup>2</sup> *Instit. lib. I, tit. I.*

Et certainement, chrétiens, comme par le nom de vertu nous prétendons désigner non quelque acte passager, ou quelque disposition changeante, mais quelque chose de fixe et de permanent, c'est-à-dire, une habitude formée, il est aisé de juger que quelque inclination que nous ayons pour le bien, elle ne mérite pas le nom de vertu jusqu'à ce qu'elle se soit affermie constamment dans notre cœur, et qu'elle ait pris, pour ainsi parler, tout à fait racine. Mais outre cette fermeté que doit tirer la justice du génie commun de la vertu, elle y est encore obligée par son caractère particulier: à cause qu'elle consiste dans une certaine égalité envers tous, qui demande pour se soutenir, un esprit ferme et vigoureux, qui ne puisse être ébranlé par la complaisance, ni par l'intérêt, ni par aucune autre faiblesse humaine, et une résolution arrêtée de ne s'écarter jamais des maximes justement posées. Or il est clair que, pour soutenir cette égalité, il faut quelque chose de ferme; autrement on déclinera tantôt à droite et tantôt à gauche: on regardera les visages contre le précepte de la loi<sup>3</sup>; c'est-à-dire, qu'on opprimerait le faible qui est sans défense, et qu'on ne craindrait d'entreprendre que contre celui qui a du crédit.

En effet, il est remarquable que si l'on ne marche d'un pas égal dans le chemin de la justice, ce qu'on fait même justement devient odieux. Par exemple, si un magistrat n'exagère la rigueur des ordonnances que contre ceux qui lui déplaisent; si un bon droit lui paraît toujours embrouillé jusqu'à ce que le riche parle; si le pauvre, quelque effort qu'il fasse, ne peut jamais se faire entendre, et se voit malheureusement distingué d'avec le puissant dans un intérêt qu'ils ont commun: c'est en vain que ce magistrat se vante quelquefois d'avoir bien jugé; l'inégalité de sa conduite fait que la justice n'avoue pas pour sien, même ce qu'il fait selon les règles: elle a honte de ne lui servir que de prétexte; et jusqu'à ce qu'il devienne égal à tous, sans acception de personne, la justice qu'il refuse à l'un convainc d'une manifeste partialité celle qu'il se glorifie de rendre à l'autre.

Mais il y a encore une autre raison qui a obligé les jurisconsultes à faire entrer la fermeté dans la définition de la justice; c'est pour l'opposer davantage à son ennemi capital, qui est l'intérêt. L'intérêt, comme vous savez, n'a point de maximes fixes; il suit les inclinations, il change avec les temps, il s'accommode aux affaires: tantôt ferme, tantôt relâché, et ainsi toujours variable. Au contraire, l'esprit de justice est un esprit de

<sup>3</sup> *Levit. XIX, 15.*

fermeté, parce que, pour devenir juste, il faut entrer dans l'esprit qui a fait les lois, c'est-à-dire, dans un esprit immortel, qui, s'élevant au-dessus des temps et des affections particulières, subsiste toujours égal, malgré le changement des affaires.

Concluons donc, chrétiens, que la justice doit être ferme et inébranlable : mais pour descendre au détail de ses obligations, disons que le genre humain étant partagé en deux conditions différentes, je veux dire entre les personnes publiques et les personnes particulières, c'est le devoir commun des uns et des autres de garder inviolablement la justice ; mais que ceux qui ont en main, ou le tout, ou quelque partie de l'autorité publique, ont cela de plus, qu'ils sont obligés d'être fermes, non-seulement à la garder, mais encore à la protéger et à la rendre.

Qui pourrait maintenant vous dire de quelle sorte et par quels artifices l'intérêt attaque l'intégrité de la justice, tente la pudeur, affaiblit sa force, et corrompt enfin sa pureté ? Ce n'est pas un ouvrage fort pénible, que de connaître et de condamner les injustices des autres ; nous les voyons détestées par une clameur universelle : mais se détacher de soi-même, pour juger droitement de ses actions, c'est là véritablement le grand effort de la raison et de la justice. Qui nous donnera, chrétiens, non ce point appuyé hors de la terre, que demandait ce grand géomètre\*, pour la remuer hors de son centre ; mais un point hors de nous-mêmes, pour nous regarder d'un même œil que nous regardons les autres, et arrêter dans notre cœur tant de mouvements irréguliers que l'intérêt y fait naître ? Quelle horreur aurions-nous de nos injustices, de nos usurpations, de nos tromperies ! Mais, hélas ! où trouverons-nous ce point de détachement, pour sortir nous-mêmes hors de nous-mêmes, et nous voir d'un œil équitable et d'un regard désintéressé ? La nature ne le donne pas, nous n'écoutons pas la grâce : c'est pourquoi c'est en vain que la raison dicte, que la loi publie, que l'Évangile confirme cette loi si naturelle et si divine tout ensemble : « Ne faites point à autrui ce que vous ne voulez pas qui vous soit fait<sup>1</sup>. » Nul ne veut sortir de soi-même pour entrer dans cette mesure commune du genre humain : celui-là, ébloui de sa fortune, ne peut se résoudre à descendre de sa superbe hauteur, pour se mesurer avec personne. Mais pourquoi parler ici de la grandeur ? chacun se fait grand à ses yeux, chacun se tire du pair, chacun a des raisons particulières par lesquelles il se distingue des autres.

\* Archimède de Syracuse.  
<sup>1</sup> *Tod.* 17, 16. *Luc.* VI, 51.

Je parle premièrement à tous les hommes, et je leur dis à tous de la part de Dieu : O hommes, quels que vous soyez, et quelque sort qui vous soit échu par l'ordre de Dieu dans le grand partage qu'il a fait du monde, soit que sa providence vous ait laissés dans le repos d'une vie privée, soit que vous tirant du pair elle ait mis sur vos épaules, avec de grandes charges, de grands périls et de grands comptes à rendre ; puisque vous vivez tous en société sous l'empire suprême de Dieu, n'entreprenez rien les uns sur les autres, et écoutez les belles paroles que vous adresse à tous le divin Psalmiste : *Si vere utique justitiam loquimini, recta judicate, filii hominum*<sup>1</sup> : « Si c'est véritablement que vous parlez de la justice, jugez donc droitement, ô enfants des hommes. » Permettez-moi, chrétiens, de paraphraser ces paroles, sans me départir toutefois du sens littéral, et de vous dire avec David : O hommes, vous avez toujours à la bouche l'équité et la justice ; dans vos affaires, dans vos assemblées, dans vos entretiens, on entend partout retentir ce nom sacré ; et si peu qu'on vous blesse dans vos intérêts, vous ne cesserez d'appeler la justice à votre secours : mais si c'est sincèrement et de bonne foi que vous parlez de la sorte, si vous regardez la justice comme l'unique asile de la vie humaine, et que vous croyiez avoir raison de recourir, quand on vous fait tort, à ce refuge commun du bon droit et de l'innocence, jugez-vous donc vous-mêmes équitablement, et ne vous laissez pas aveugler par votre intérêt ; contenez-vous dans les limites qui vous sont données, et ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse. Car en effet, chrétiens, qu'y a-t-il de plus violent et de plus inique, que de crier à l'injustice, et d'appeler toutes les lois à notre secours, si peu qu'on nous touche, pendant que nous ne craignons pas d'attenter hautement sur le droit d'autrui ; comme si ces lois que nous implorons ne servaient qu'à nous protéger, et non pas à nous instruire de nos obligations envers les autres ; et que la justice n'eût été donnée que comme un rempart pour nous couvrir, et non comme une borne posée pour nous arrêter, et comme une barrière pour nous renfermer dans nos devoirs réciproques.

Fuyons un si grand excès ; gardons-nous bien d'introduire dans ce commerce des choses humaines cet abus tant réprouvé par les saintes Lettres, qui est la perte infaillible du droit et de la justice : deux mesures, deux balances, deux poids inégaux ; une grande mesure pour exiger ce qui nous est dû, une petite mesure pour rendre ce que nous devons : car, comme dit le pro-

<sup>1</sup> *Ps.* LVII, 1.

phète, « c'est une chose abominable devant le Seigneur<sup>1</sup>. » Servons-nous de cette mesure commune qui enferme le prochain avec nous dans la même règle de justice ; je veux dire, « faisons, chrétiens, comme nous voulons qu'on nous fasse : c'est la loi et les prophètes<sup>2</sup>. » Gardons l'égalité envers tous, et que le pauvre soit assuré par son bon droit, autant que le riche par son crédit, et le grand par sa puissance : gardons-la en toutes choses, et embrassons par un soin égal tout ce que la justice ordonne.

Je ne puis ici m'empêcher de reprendre en passant cet abus commun d'acquitter fidèlement certaines sortes de dettes, et d'oublier tout à fait les autres. Au lieu de savoir connaître ce que doit fournir notre source, et ensuite de dispenser sagement ses eaux par tous les canaux qu'il faut remplir, on les fait couler sans ordre toutes d'un côté, et on laisse le reste à sec. Par exemple, les dettes du jeu sont privilégiées ; et comme si ses lois étaient les plus saintes et les plus inviolables de toutes, on se pique d'honneur d'y être fidèle, non point pour ne tromper pas, car, au contraire, on ne rougit pas de prendre tous les jours des avantages frauduleux, mais du moins pour payer exactement ; pendant qu'on ne craint pas de faire misérablement languir des marchands et des ouvriers qui seuls soutiennent depuis si longtemps cet éclat que je puis bien appeler doublement trompeur et doublement emprunté, puisque vous ne le tirez ni de votre vertu, ni même de votre bourse ; dont la famille éplorée, que votre vanité réduit à la faim, crie vengeance devant Dieu contre votre luxe : ou bien, si l'on est soigneux de conserver du crédit en certaines choses, de peur de faire tarir les ruisseaux qui entretiennent notre vanité on néglige les vieilles dettes, on ruine impitoyablement les anciens amis ; amis malheureux et infortunés, devenus ennemis par leurs bons offices, qu'on ne regarde plus désormais que comme des importuns qu'on veut réduire, en les fatiguant, à des accommodements déraisonnables, ou à qui l'on croit faire assez de justice quand on leur laisse après sa mort les débris d'une maison ruinée, et les restes d'un naufrage que les flots emportent. O droit ! ô bonne foi ! ô sainte équité ! Je vous appelle à témoin contre l'injustice des hommes ; mais je vous appelle en vain : vous n'êtes presque plus parmi nous que des noms pompeux, et l'intérêt est devenu notre seule règle de justice.

Intérêt, dieu du monde et de la cour, le plus ancien, le plus décrié, et le plus inévitable de tous les trompeurs, tu trompes dès l'origine du

<sup>1</sup> *Prov.* XX, 23.  
<sup>2</sup> *Matth.* VII, 17.

monde : on a fait des livres entiers de tes tromperies, tant elles sont découvertes. Qui ne devient pas éloquent à parler de tes artifices ? qui ne fait pas gloire de s'en défier ? mais tout en parlant contre toi, qui ne tombe pas dans tes pièges ? « Parcourez, dit le prophète Jérémie, toutes les rues de Jérusalem, considérez attentivement, et cherchez dans toutes ses places, si vous trouverez un homme droit et de bonne foi. S'il y en a quelqu'un qui jure par moi, en disant : Vive le Seigneur ! il se servira faussement de ce serment même : » *Circuite vias Jerusalem, et aspice, et considerate, et quærite in plateis ejus, an inveniatis virum facientem judicium, et quærentem fidem.... Quod si etiam, Vivit Dominus, dixerint, et hoc falso jurabunt*<sup>1</sup>. On ne voit plus, on n'écoute plus, on ne garde plus aucune mesure, quand il s'agit du moindre intérêt : la bonne foi n'est qu'une vertu de commerce, qu'on garde par bienséance dans les petites affaires, pour établir son crédit, mais qui ne gêne point la conscience, quand il s'agit d'un coup de partie. Cependant on jure, on affirme, on prend à témoin le ciel et la terre ; on mêle partout le saint nom de Dieu, sans aucune distinction du vrai et du faux : « Comme si le parjure, » disait Salvien, n'était plus un genre de crime, « mais une façon de parler : *Perjurium ipsum sermonis genus putat esse, non criminis*<sup>2</sup>. Au reste, on ne songe plus à restituer le bien qu'on a usurpé contre les lois ; on s'imagine qu'on se le rend propre par l'habitude d'en user, et on cherche de tous côtés non point un fond pour le rendre, mais quelque détour de conscience pour le retenir : on trouve le moyen d'engager tant de monde dans son parti, et on sait lier ensemble tant d'intérêts différents, que la justice repoussée par un si grand concours et par cet enchaînement d'intérêts contraires, si je puis parler de la sorte, « est contrainte de se retirer, comme » dit le prophète Isaïe : la vérité tombe par terre, « et ne peut plus percer de si grands obstacles, » ni trouver aucune place parmi les hommes : » *Et conversum est retrorsum judicium, et justitia longe stetit; quia corruit in platea veritas, et æquitas non potuit ingredi*<sup>3</sup>.

Dans cette corruption presque universelle, que l'intérêt a faite dans le monde, si ceux que Dieu a mis dans les grandes places n'appliquent toute leur puissance à soutenir la justice, la terre sera désolée, et les fraudes seront infinies. O sainte réformation de l'état de la justice, ouvrage digne du grand génie du monarque qui nous honore de

<sup>1</sup> *Jerem.* V, 1, 2.

<sup>2</sup> *Salv.* lib. IV, de *Guber. Dei*, n° 14, p. 87.

<sup>3</sup> *Is.* LIX, 14.

son audience, puisses-tu être aussi heureusement accomplie, que tu as été sagement entreprise ! Il n'y a rien, messieurs, de plus nécessaire au monde, que de protéger hautement, chacun autant qu'on le peut, l'intérêt de la justice : car il faut ici confesser que la vertu est obligée de marcher dans des voies bien difficiles, et que c'est une espèce de martyre, que de se tenir régulièrement dans les termes du droit et de l'équité. Celui qui est résolu de se renfermer dans ses bornes, se met si fort à l'étroit, qu'à peine se peut-il aider ; et il ne faut pas s'étonner s'il demeure court ordinairement dans ses entreprises, lui qui se retranche tout d'un coup plus de la moitié des moyens, en s'ôtant ceux qui sont mauvais, et c'est-à-dire, assez souvent les plus efficaces.

Car qui ne sait, chrétiens, que les hommes pleins d'intérêts et de passions, veulent qu'on entre dans leurs sentiments ? Que fera ici cet homme si droit, qui ne parle que de son devoir ? que fera-t-il, chrétiens, avec sa froide et impuissante régularité ? Il n'est ni assez souple, ni assez flexible pour ménager la faveur des hommes : il y a tant de choses qu'il ne peut pas faire, qu'à la fin il est regardé comme un homme qui n'est bon à rien, et qui est entièrement inutile. En effet écoutez, messieurs, comme en parlent les hommes du monde dans le livre de la Sagesse : *Circumveniamus justum, quoniam inutilis est nobis* : « Trompons, disent-ils, l'homme juste : » remarquez cette raison ; « parce qu'il nous est inutile : » il n'entre point dans nos négoes, il s'éloigne de nos détours, il ne nous est d'aucun usage. Ainsi, comme vous voyez, à cause qu'il est inutile, on se résout facilement à le mépriser ; ensuite à le laisser périr, sans en faire bruit, et même à le sacrifier à l'intérêt du plus fort, et aux pressantes sollicitations de cet homme de grand secours, qui n'épargne rien, ni le saint, ni le profane, pour nous servir. Mais pourquoi nous arrêter davantage sur une chose si claire ? Il est aisé de comprendre que l'homme injuste, qui met tout en œuvre, qui entre dans tous les desseins, qui fait jouer les passions et les intérêts, ces deux grands ressorts de la vie humaine, est plus actif, plus pressant, plus prompt ; et ensuite, pour l'ordinaire, qu'il réussit mieux que le juste qui ne sort point de ses règles, qui ne marche qu'à pas comptés, qui ne s'avance que par mesure.

Levez-vous, puissance du monde ; voyez comme la justice est contrainte de marcher par des voies serrées : secourez-la, tendez-lui la main ; faites-vous honneur, c'est trop peu dire, déchargez votre âme, et délivrez votre conscience

<sup>1</sup> Sap. II, 12.

en la protégeant : la vertu a toujours assez d'affaires pour se maintenir au dedans contre tant de vices qui l'attaquent ; défendez-la du moins contre les insultes du dehors. « C'est pour cela, » dit le grand pape saint Grégoire, que la puissance a été donnée à nos maîtres, afin que ceux « qui veulent le bien soient aidés, et que les « voies du ciel soient dilatées : » *Ad hoc enim potestas super omnes homines dominorum meorum pietati cœlitus data est, ut qui bona appetunt, adjuventur; ut cœlorum via largius pateat*. Ainsi leur conscience les oblige à soutenir hautement le bon droit et la justice : car il est vrai que c'est la trahir, que de travailler faiblement pour elle, et l'expérience nous fait assez voir qu'une résistance trop molle ne fait qu'affermir le vice et le rendre plus audacieux. Les méchants n'ignorent pas que leurs entreprises hardies leur attirent nécessairement quelques embarras ; mais après qu'ils ont essuyé une légère tempête, que la clameur publique a fait élever contre eux, ils pensent avoir payé tout ce qu'ils doivent à la justice : ils défient après cela le ciel et la terre, et ne profitent de cette disgrâce que pour mieux prendre dorénavant leurs précautions. Ainsi, il faut résister à l'iniquité avec une force invincible ; et nous pouvons bien le publier devant un roi si juste et si ferme, que c'est dans cette vigueur à maintenir la justice que réside la grandeur et la majesté.

J'ai remarqué deux éloges que l'Écriture donne au roi Salomon au commencement de son règne ; elle dit ces mots : « Salomon s'assit dans le trône du Seigneur, en la place de David son père, et « il plut à tous : » *Sedit Salomon super solium Domini, pro David patre suo, et cunctis placuit*. Remarquons ici en passant, messieurs, que le trône royal appartient à Dieu, et que les rois ne le remplissent qu'en son nom. C'est une chose bien magnifique pour les rois, et qui nous oblige à les révéler avec une espèce de religion, mais par laquelle aussi Dieu les avertis d'exercer saintement et divinement une autorité divine et sacrée. Mais revenons à Salomon : il s'assit donc dit l'Écriture, dans le trône du Seigneur, en la place de David son père, et il plut à tous : c'est la première peinture que nous fait le Saint-Esprit de ce grand prince. Mais après qu'il eut commencé de gouverner ses affaires, et qu'on le vit appliqué à faire justice à tout le monde avec grande connaissance, la même Écriture relève son style, et parle de lui en ces termes : « Tout « Israël entendit que le roi jugeait droitement, « et ils craignirent le roi, voyant que la sagesse

<sup>1</sup> Epist. LXV, ad Mauric. Aug. t. II, p. 676.

<sup>2</sup> I. Par. XXIX, 23.

« de Dieu était en lui pour rendre justice : » *Audivit itaque omnis Israel judicium quod rex judicasset, et timuerunt regem, videntes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum judicium*. Sa mine haute et relevée le faisait aimer ; sa justice le fait craindre de cette crainte de respect, qui ne détruit pas l'amour, mais qui le rend plus retenu et plus circonspect. Les bons respiraient sous sa protection, et les méchants appréhendaient son bras et ses yeux, qu'ils voyaient si éclairés et si appliqués tout ensemble à connaître la vérité. La sagesse de Dieu était en lui, et l'amour qu'il avait pour la justice lui faisait trouver les moyens de la bien connaître : c'est la seconde qualité que la justice demande ; et j'ai promis aussi de la traiter dans ma deuxième partie.

#### DEUXIÈME POINT.

Avant que Dieu consumât par le feu du ciel ces villes abominables dont le nom même fait horreur, nous lisons dans la Genèse qu'il parla en cette sorte : « Le cri contre l'iniquité de Sodom et de Gomorrhe s'est augmenté, et leurs « crimes se sont aggravés jusqu'à l'excès. Je descendrai et je verrai s'ils ont fait selon la clameur « qui est venue contre eux jusqu'à moi ; ou si « leurs œuvres sont contraires, afin que je le sache « au vrai : » *Clamor Sodomorum et Gomorrhæ multiplicatus est, et peccatum eorum aggravatum est nimis. Descendam et videbo utrum clamorem, qui venit ad me, opere compleverint; an non est ita, ut sciam*. Saint Isidore de Damiette, et après lui le grand pape saint Grégoire, ont fait cette belle observation sur ces paroles<sup>1</sup> : Encore qu'il soit certain que Dieu, du haut de son trône, non-seulement découvre tout ce qui se fait sur la terre, mais encore prévoie dès l'éternité tout ce qui se développe par la révolution des siècles : toutefois, disent ces grands saints, voulant obliger les hommes de s'instruire par eux-mêmes de la vérité, et de n'en croire ni les rapports, ni même la clameur publique, cette sagesse infinie se rabaisse jusqu'à dire : « Je descendrai et je verrai ; » afin que nous comprenions quelle exactitude nous est commandée pour nous informer des choses au milieu de nos ignorances ; puisque celui qui sait tout fait une si soigneuse perquisition, et vient en personne pour voir. C'est, messieurs, en cette sorte que le Très-Haut se rabaisse pour nous enseigner ; et il donne par ces paroles deux instructions importantes à ceux

<sup>1</sup> III. Reg. III, 28.

<sup>2</sup> Gen. XVIII, 20, 21.

<sup>3</sup> S. Isidor. Epist. lib. I, Ep. CCCX. S. Greg. Moral. lib. XIX, cap. XXV, t. I, col. 628.

qui sont en autorité. Premièrement en disant : « Le cri est venu à moi, » il leur montre que leur oreille doit être toujours ouverte, toujours attentive à tout ; mais en ajoutant après : « Je « descendrai et je verrai, » il leur apprend qu'à la vérité ils doivent tout écouter ; mais qu'ils doivent rendre ce respect à l'autorité que Dieu a attachée à leur jugement, de ne l'arrêter jamais qu'après une exacte information et un sérieux examen.

Ajoutons s'il vous plaît, messieurs, qu'encore ne suffit-il pas de recevoir ce qui se présente ; il faut chercher de soi-même et aller au-devant de la vérité, si nous voulons la connaître et la découvrir : car les hommes, et surtout les grands, ne sont pas si heureux que la vérité aille à eux d'elle-même, ni de droit fil, ni d'un seul endroit ; il ne faut pas qu'ils se persuadent qu'elle perce tous les obstacles qui les environnent, pour monter à cette hauteur où ils sont placés : mais plutôt il faut qu'ils descendent, pour la chercher elle-même. C'est pourquoi le Seigneur a dit : Je descendrai et je verrai ; c'est-à-dire, qu'il faut que les grands du monde descendent en quelque façon de ce haut faite où rien n'approche qu'avec crainte, pour reconnaître les choses de plus près et recueillir deçà et delà les traces dispersées de la vérité : et c'est en cela que consiste la véritable prudence. C'est pourquoi il est écrit du roi Salomon, qu'il avait le cœur étendu comme le sable de la mer : *Dedit Deus Salomoni latitudinem cordis, quasi arenam que est in littore maris* ; c'est-à-dire, qu'il était capable d'entrer dans un détail infini, de ramasser avec soin les moindres particularités, de peser les circonstances les plus menues, pour former un jugement droit, et éviter les surprises.

Il est certain, chrétiens, que les personnes publiques chargent terriblement leurs consciences, et se rendent responsables devant Dieu de tous les désordres du monde, s'ils n'ont cette attention pour s'instruire exactement de la vérité. Et c'est pourquoi le roi David, pénétré de cette pensée et de cette pesante obligation, sentant approcher son heure dernière, fait venir son fils et son successeur, et parmi plusieurs graves avertissements il lui donne celui-ci très-considérable : « Prenez « garde, lui dit-il, mon fils, que vous entendiez « tout ce que vous faites, et de quel côté vous « vous tournerez : » *Ut intelligas universa que facis, et quocumque te verteris*. De même que s'il eût dit : Mon fils, que nul ne soit si osé que de vouloir tourner votre esprit, ni vous donner

<sup>1</sup> III. Reg. IV, 29.

<sup>2</sup> Ibid. II, 3.